

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 29 MARS 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 1 pouvoir

Date de convocation 18 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, CROIX Mylène, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, PRIEUR Brice, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : .

Représentés : **GAURIER Jacques à BERTOUT Emilie.**

Madame BERTOUT Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Installation de distributeur automatique de pizza
N° de délibération : 16_2024

Une société a pris contact avec la mairie en février 2024 pour un projet d'implantation d'un distributeur automatique de pizza dont l'emplacement serait sur le parking attribué aux camping-cars.

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de ce parking appartient au Conseil Départemental. Bien qu'il existe un intérêt à avoir un point de restauration automatique pendant la période hivernale, cependant, la commune dispose d'établissements proposant cette prestation pendant la période estivale.

Le Conseil municipal comprend que cette décision n'est pas de son ressort étant donné que la zone est située en terrain privé appartenant au Département. Les Conseillers municipaux décident malgré tout d'émettre un avis défavorable à un tel projet sur la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 3 avril 2024
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2024.04.04 14:35:34 +0200
Ref:6277343-9390447-1-D
Signature numérique
le Maire